

Département de médecine familiale

Université d'Ottawa

Nom de la police:	Fonds pour les résidents du FMRSP
Approuvé: Approuvé par:	Comité exécutif des études supérieures
Date de la dernière révision: Date prévue pour la révision:	11 avril 2016
Département de contact:	Administrateur du FMRSP: fmrspdfm@uottawa.ca

Objectif:

L'objectif de cette politique est de détailler les lignes directrices entourant l'utilisation du financement du FMRSP pour les résidents en médecine familiale.

Politique:

Un résident qui termine son projet d'érudition ou de recherche dans le cadre du FMRSP peut demander l'accès à un financement allant jusqu'à 250 \$. Toutes les procédures ci-dessous doivent être suivies pour que la demande soit prise en considération. Les dépenses ne peuvent être engagées avant que l'approbation ne soit donnée.

Procédure:

1. **Approbation:** Les demandes d'accès au financement du PRFM doivent être envoyées à l'administrateur du PRFM par courriel à fmrspdfm@uottawa.ca avec copie au superviseur du PRFM associé. Les demandes seront examinées au cas par cas et peuvent inclure des dépenses telles que des paiements à des statisticiens, des abonnements à des outils d'enquête et des frais d'envoi postal. Les compensations monétaires telles que les cartes-cadeaux pour la participation à des enquêtes ne seront pas approuvées. Les dépenses ne peuvent être engagées avant que l'approbation ne soit donnée.
2. **Délais:** Les résidents peuvent demander un financement pour les coûts encourus avant la soumission du rapport final.
3. **Remboursement:** Tous les reçus originaux doivent être soumis à l'administrateur du FMRSP avant que le remboursement ne soit effectué.